

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS231

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 36 BIS

I. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. - À l'article L. 241-3-2 du code de la sécurité sociale, les mots : « soutien familial » sont remplacés par les mots : « proche aidant ». ».

II. En conséquence, au début de l'alinéa 1, insérer la référence :

« I. - ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.